

QUESTION ORALE

N° 13

Auteur : Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo.

Objet : Pandémie de grippe A.

Mesures prises dans le réseau diplomatique et consulaire en ce qui concerne la pandémie de grippe A en faveur des communautés françaises de l'étranger

ORIGINE DE LA REPONSE : CENTRE DE CRISE

Les représentations diplomatiques sont dépositaires des produits de santé destinés, dans le cadre de la lutte contre la grippe A, à prendre en charge la communauté française résidente et les Français de passage qui solliciteraient leur assistance.

Les stocks de traitements antiviraux, de masques FFP2 et de masques anti-projections détenus par les postes ont été calculés en fonction de la situation sanitaire locale, en particulier s'il y a risque important de contamination et offre soins dégradée.

A cet égard, le traitement antiviral (Tamiflu) est délivré par les postes en cas de défaillance du système sanitaire local et au vu d'une ordonnance nominative établie par le médecin référent sélectionné par le poste.

Les masques FFP2 sont pour leur part destinés exclusivement aux agents en contact avec le public, notamment les personnels indispensables en cas de fonctionnement en mode dégradé.

Les masques anti-projections sont réservés aux patients grippés. Ils sont délivrés gratuitement sur ordonnance.

Les stocks de produits de santé mis à disposition des représentations diplomatiques sont régulièrement renouvelés. Fin septembre, 300.000 boîtes de Tamiflu adulte et pédiatrique et 2,5 millions de masques étaient en cours d'expédition afin de remplacer les produits atteignant leur date de péremption en novembre.

Enfin, le principe d'une offre de vaccination aux Français de l'étranger a fait l'objet d'une décision interministérielle le 29 juillet dernier. Le Ministère des affaires étrangères et européennes et le Ministère de la santé sont chargés de sa mise en œuvre dans le cadre du plan de vaccination de l'ensemble de la population française selon des modalités qui seront prochainement communiquées à nos représentations diplomatique et à nos postes consulaires./.